



## Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

# Appendice A - Varsovie

---

### Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais. Les frais de traitement sont payables en argent comptant, chèque certifié ou mandat. Les paiements en argent comptant doivent être faits en personne à la Section des visas. Nous n'acceptons pas les paiements en argent par la poste.

Les chèques certifiés et les mandats sont payables à l'ordre du "Receveur Général du Canada". Les chèques et mandats payés à une tierce partie ne sont pas acceptés. Nous n'acceptons pas les chèques personnels ni les cartes de crédit.

Veillez prendre note que les chèques certifiés et les mandats sont acceptables seulement s'ils sont en dollars canadiens. Les paiements en argent comptants peuvent être faits en dollars canadiens ou en zloty polonais. Le montant des frais en zloty polonais sont sujets à changements sans avertissement, à cause des variations du taux de change.

### Postez la demande

Veillez placer votre formulaire de demande ainsi que les documents requis dans une enveloppe cachetée à **expédier par la poste** ou à **livrer en personne** à l'adresse suivante :

**Ambassade Canadienne**

**Ul. Piekna 2/8**

**00-481 Varsovie, Pologne**

Vous pouvez remettre vos demandes en personne à la Section des visas de l'Ambassade, du lundi au vendredi, entre 13 h et 15 h.